

CAS-TYPE APICULTURE

Exploitation spécialisée dans
la **production de gelée royale**
sous label **GRF-Gelée Royale**
Française et **Agriculture Biologique**

Ces labels garantissent l'origine française
et la qualité de la gelée royale

Contexte géographique : Bretagne



RÉSEAU D'EXPLOITATIONS DE RÉFÉRENCE



Les cas-types ont pour objectif de **modéliser le fonctionnement d'un système d'exploitation** viable et reproductible. Le système décrit ici se base sur 6 exploitations enquêtées entre 2014 et 2017. Il a été construit **collectivement**, en se basant sur les données du Réseau d'exploitations de référence¹, par l'ITSAP et grâce à l'expertise de terrain du GPGR².

- 280 colonies hivernées dont :
40 ruches en production de gelée royale (génétique GPGR)
120 ruches en production de miel
- Exploitation individuelle
1,25 UTH³
dont 1 exploitant et 0,25 salarié
- Production de miel :
3 miellées
20 000 km parcourus/an
- Commercialisation de la gelée royale :
1/3 direct
1/3 demi-gros
1/3 vrac

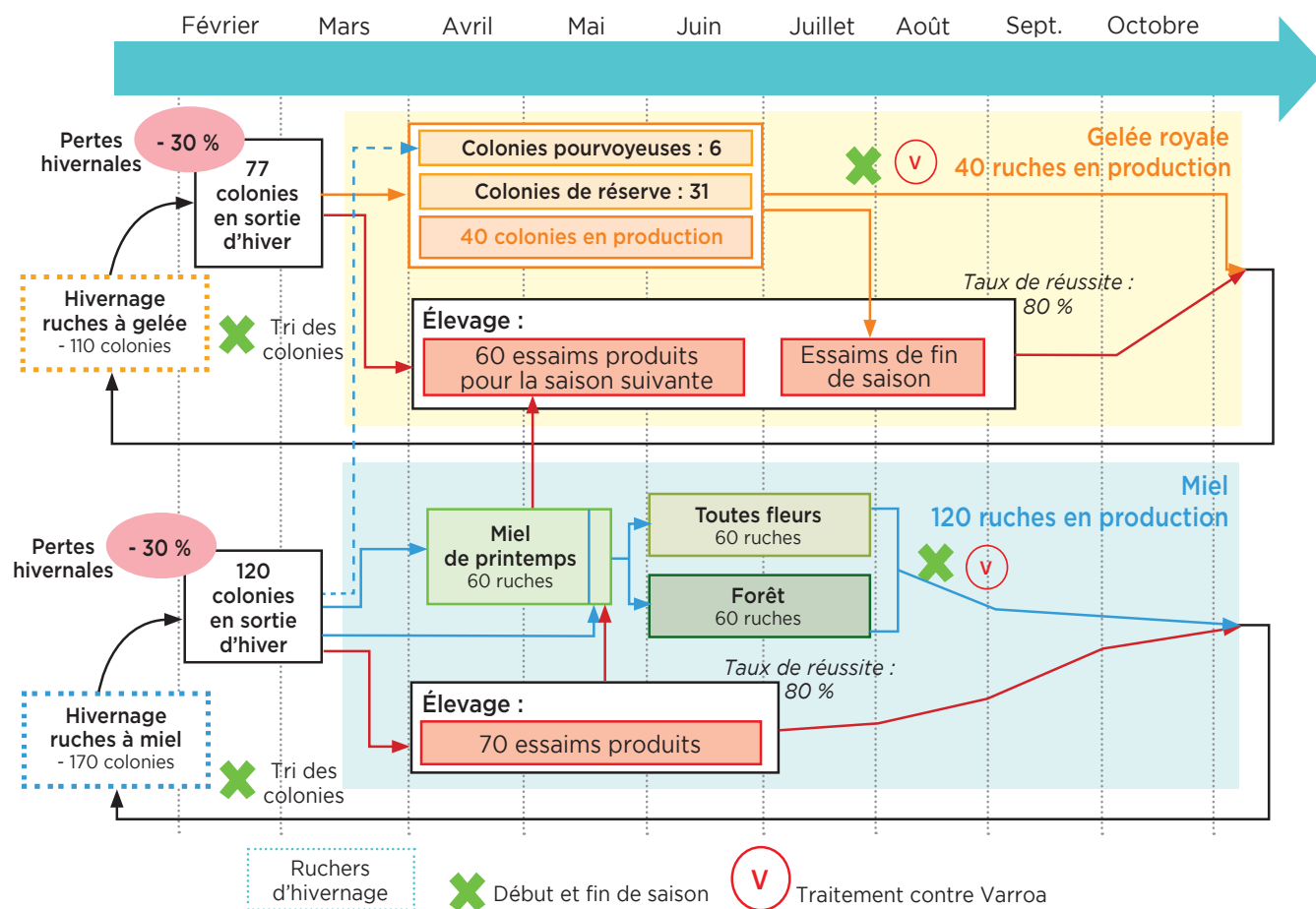
Sommaire

Organisation de la saison	2
Répartition du temps de travail	3
Production et prix moyens de vente	3
Répartition du produit brut et des charges	4
Résultats économiques	4
Forces et faiblesses de l'exploitation	4

Organisation de la saison

Il a été choisi de se baser en Bretagne. Le cheptel est divisé en deux, d'un côté les colonies à gelée, produisant de la gelée royale et de l'autre, les colonies à miel, produisant du miel. La génétique des colonies à gelée est issue du GPGR et est différente de la génétique des colonies à miel. Les colonies à gelée sont situées à une distance maximale de 5 km autour du laboratoire⁴ et sont sédentaires. La production de gelée royale commence en avril et s'étale sur 3 mois. Les colonies à miel réalisent deux à trois miellées par an.

Figure 1 : Schéma de gestion du cheptel, élevage et transhumances pour les colonies à gelée royale et les colonies à miel



¹ Anciennement appelé OTE (Observatoire technico-économique)

² Groupement des Producteurs de Gelée Royale

³ Unité de Travail Humain

⁴ Lieu où se font toutes les opérations, depuis la récolte de la gelée royale jusqu'à son extraction

Répartition du temps de travail

- La production de gelée royale est exigeante en temps et en rigueur. Elle est rythmée selon un calendrier fixe pendant la saison apicole.
- L'apiculteur consacre **une demi-journée pour 10 ruches en production / semaine**, seulement pour la production de gelée royale (hors préparation du greffage). Soit au total pour 40 ruches : 2 jours / semaine.
- On estime que le temps nécessaire sur l'ensemble de l'atelier est de **1,5 heure / ruche / semaine**⁵.
- La gelée royale labellisée GRF-Gelée Royale Française a une DDM⁶ de 18 mois après récolte, la période la plus propice pour commercialiser la gelée royale est donc d'octobre à mars, avant d'entamer une nouvelle saison.

Production et prix moyens de vente

• Production

En moyenne, chaque année, l'exploitation produit **40 kg de gelée royale, 2,04 T de miel et 17 kg de pollen**.

Rendement en gelée royale / colonie mise en production au printemps : 1 kg

- Nombre de levées⁷ : 25 par saison
- Production / levée / ruche : 35 g
- % d'acceptation⁸ : 80 %

Rendements annuels moyens en miel (kg / colonie)

Par colonie hivernée	12
Par colonie mise en production	17

Source : Réseau d'exploitations de référence

ATTENTION : Les rendements indiqués sont considérés pour un apiculteur ayant de l'expérience et une bonne maîtrise de ses colonies.

• Prix moyens (€ HT)

Tableau 1 : Prix moyens de vente de la gelée royale labellisée GRF-Gelée Royale Française, en AB ou en conventionnel, selon le mode de commercialisation (€ HT / 10 g)

	2016		2017		2018	
	Conv.*	AB**	Conv.	AB	Conv.	AB
Vente en direct	21,5	22,3	21,9	22,94	21,86	23,12
Vente en demi-gros	13,4	14,55	12,65	13,17	14,06	13,7
Vente en vrac	10,6	9,2	10	9,9	10,59	9,83

* Conventionnel ** Agriculture biologique. Source : GPGR ; données de la gelée royale vendue sous label GRF-Gelée Royale Française

- Le miel est aussi vendu sous label AB à un prix moyen de **11 € HT / kg** en direct et demi-gros
- Le pollen est vendu en moyenne **45 € HT / kg** en direct et demi-gros

La DDM de la gelée royale étant courte et le marché de la gelée royale étant largement dominé par les produits d'import, les apiculteurs peuvent rencontrer des difficultés à la commercialiser si la production est trop importante. Ainsi, ils ne recherchent pas forcément à maximiser les quantités de gelée royale produites, mais plutôt à atteindre un objectif de production annuel.

⁵. Source : Le guide technique du producteur de gelée royale – GPGR, 2017

⁶. DDM : Date de Durabilité Minimale, date au-delà de laquelle les qualités organoleptiques et nutritionnelles du produit ne sont plus garanties.

⁷. Levées : jour où l'on va récolter la gelée royale

⁸. Acceptation : nombre de cellules dont les larves sont élevées par les abeilles jusqu'au jour de la récolte, et dont on pourra extraire la gelée royale. Généralement on parle du taux d'acceptation en comparant le nombre de cellules élevées correctement au nombre total de cellules greffées.

Commercialisation de la gelée royale

- En direct et demi-gros : **pilulier de 10 g et 25 g**
- En vrac : **pots de 500 g à 1,5 kg**
- La vente **directe** permet une forte valorisation du produit
- La vente en **vrac** demande peu de temps lié à la commercialisation mais les prix de vente sont plus faibles
- La vente en **demi-gros** est plus facilement accessible aux productions sous label AB grâce au développement de magasins spécialisés

Lutte contre Varroa

- **Acide oxalique, acide formique et pratiques spécifiques**

Nourrissement

- En moyenne, les exploitations distribuent **10 kg équivalent sucre*** par an par colonie en production
- Seuls le miel et le pollen sont autorisés en cours de production de gelée royale selon le cahier des charges du label GRF-Gelée Royale Française

Renouvellement du cheptel à gelée royale

- L'apiculteur possède deux génétiques distinctes, une à gelée royale et une à miel
- Taux de pertes hivernales : **30 %**
- L'objectif est d'avoir **trois fois plus de colonies hivernées que de colonies mises en production** au printemps suivant
- Taux de réussite des essais : **80 %**

Renouvellement des cires

- Entre **2 et 4 cadres** de cire sont renouvelés / colonie / an
- Autonomie en cire

Bâtiments et matériel

Bâtiment d'environ 220 m² dont :

- Laboratoire à gelée royale : 15 m²
- Miellerie : 25 m²
- Chambre chaude
- Zone de conditionnement
- Zone de stockage des produits finis
- Atelier bois
- Zone de stockage du matériel

Matériel :

- **Laboratoire à gelée royale** : la production de gelée royale nécessite **des investissements** en matériel qui lui sont spécifiques, mais qui sont **peu coûteux**.
- **Transhumance et manutention** : fourgon (capacité de 25 ruches avec hausses), gerbeur manuel et transpalettes, tracteur avec déchargeurs de palettes.
- **Miellerie** : matériel d'extraction (extracteur 28 cadres), matériel de transfert (pompes et bacs), déshumidificateur, séchoir à pollen.

* Les produits distribués pour le nourrissement glucidique des colonies n'ont pas tous des concentrations en sucres équivalentes. Un taux de conversion est utilisé pour obtenir une quantité en « kg équivalent sucre », il correspond au taux de concentration en sucre du produit.

Forces et faiblesses de l'exploitation - pour l'atelier gelée royale

FORCES

- Absence de déplacement sur de grandes distances pour la production de gelée royale.
- Production peu dépendante des conditions climatiques.
- Un marché en croissance.
- Forte valeur ajoutée à la ruche.
- Faibles investissements comparé au miel.
- Diversification des revenus.
- Autonomie en cire grâce à la production de miel.

FAIBLESSES

- Nécessite une **bonne technicité** : résultats très variables d'un apiculteur à l'autre.
- **Organisation du travail** contraignante, la production de gelée royale peut entrer en concurrence avec la production de miel.
- **Cheptel, matériel et local spécifiques.**
- **Contraintes liées à des conditions d'hygiène strictes.**

Avec le soutien financier de :



Nous remercions les apiculteurs qui ont accepté de donner de leur temps pour aider la filière à acquérir des données de références sur le fonctionnement des exploitations apicoles professionnelles.

Une version longue du document est disponible auprès du GPGR, des ADA, d'ADA France et de l'ITSAP.

Répartition du produit brut et des charges

Le produit brut de l'exploitation : valeur des productions de l'exploitation (vendues ou stockées) et des éventuelles subventions d'exploitation.

Le produit brut de l'exploitation est en moyenne de **301 € HT par colonie hivernée** et les charges en moyenne de **181 € HT par colonie hivernée**. L'atelier gelée royale permet d'assurer une stabilité des revenus, puisque la production de gelée royale est moins dépendante des conditions climatiques de l'année que la production de miel. Ainsi, le produit brut varie notamment selon les canaux de distribution utilisés d'une année à l'autre pour la vente de gelée royale.

Figure 2 : Produit brut moyen de l'exploitation (84 250 € HT) hors subventions d'exploitation

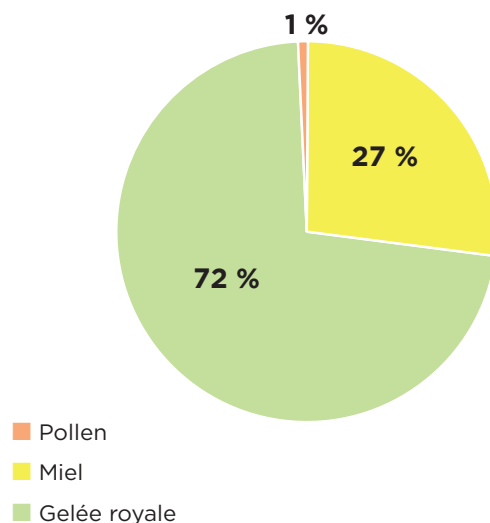
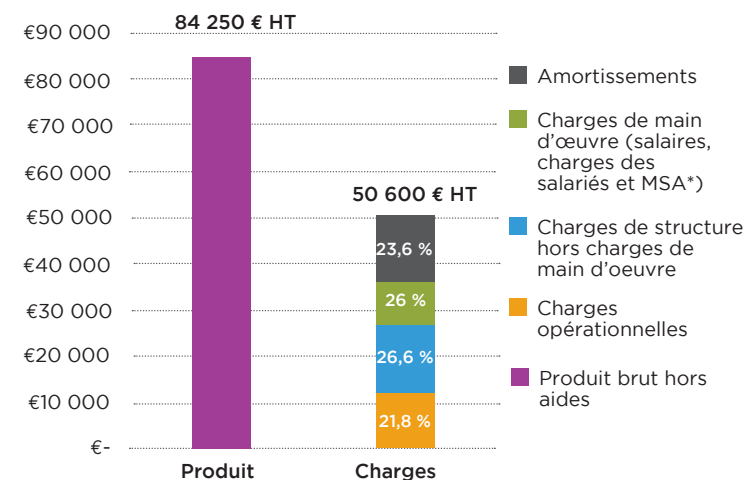


Figure 3 : Répartition du produit brut (hors subventions d'exploitation) et des charges de l'exploitation (hors frais financiers)



* MSA : Mutualité sociale agricole

Résultats économiques

L'Excédent brut d'exploitation (EBE) : solde entre le produit total et les charges opérationnelles et de structure.

Le résultat courant (RC) : solde entre le produit total et les charges totales. Il est un indicateur de la rentabilité de l'exploitation.

EBE = 47 600 €

RC = 33 650 €